

AMAP DE LA FERME DES ECUETS

Contrat d'engagement mutuel 2021-2022

L'adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

S'engage en son nom (et celui de son co-panier éventuel) à régler d'avance l'achat de paniers de légumes à l'AMAP de la Ferme des ECUETS, représentée par

Les producteurs

Serge-Patrick AUDOLLENT et Murielle MERCIER

Les Ecuets 01340 Attignat 04 74 30 97 20

- Le producteur s'engage à mettre à la disposition de l'adhérent, un panier de légumes variés produits dans le respect de l'environnement, selon la charte des AMAP et du cahier des charges de Nature et Progrès et à amener la récolte sur le lieu de distribution le jour convenu
- Le panier non distribué par absence de l'adhérent reste acquis au producteur. Le consommateur concerné doit prendre contact (**le soir même ou le lendemain matin dernier délai**) avec le producteur pour organiser la restitution du panier si cela est possible
- La signature du contrat induit l'engagement au respect des statuts de l'association et du règlement intérieur décidés en assemblée générale du 01/05/2010 et visibles sur le site de l'AMAP : amapecuets.jimdo.com
- La signature du contrat induit obligatoirement l'adhésion à l'association. Cette adhésion est de 13 euros par an, elle inclut 10 euros reversés au Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, qui assure notamment les lieux de distribution, et 3€ en espèces pour le fonctionnement du bureau.

Paniers proposés : Panier 2-3 personnes : 8 € Panier 4-5 personnes : 13 €

Types de contrat : Été : 17 semaines Hiver : 17 semaines Été + hiver : 34 semaines

Dates prévisionnelles de début des contrats : Été : juillet 2021 Hiver : Novembre 2021
Les dates exactes seront précisées par mails et dépendantes de l'avancée des récoltes

Lieux de livraisons : Deux lieux sont proposés

Le mardi de 18h30 à 19 h devant la Maison de la Culture et de la Ctoyenneté 4 Allée des Brotteaux à Bourg en Bresse

Le vendredi de 18h30 à 19h à la ferme des Ecuets à Attignat

Conditions de règlement

Le règlement se fait au début du contrat, pour un montant total en fonction des choix de contrat et de durée, réparti en plusieurs chèques encaissés toutes les 4 semaines à partir de la date de début du contrat.

Chèques à l'ordre de Serge-Patrick Audollent et remis, en dépôt au plus tard lors de la première distribution, au membre du bureau présent lors de la distribution.

Types paniers	Types de contrat	Prix total	Nombre chèques	Montant des chèques
8 €	17 semaines	136 €	4	34,00 €
8 €	34 semaines	272 €	8	34,00 €
13 €	17 semaines	221 €	4	55,25 €
13 €	34 semaines	442 €	8	55,25 €

Joker panier:

Il est possible à l'adhérent de signaler une fois par saison qu'il ne sera pas en mesure de réceptionner le panier mis à sa disposition. La valeur du panier sera alors intégrée aux paniers précédents ou suivants selon la production. Une demande avec une anticipation de 15 jours est nécessaire.

Contrat réalisé en 2 exemplaires à.....le.....

Signature de l'adhérent	Signature du producteur	Signature bureau association <i>confirmant le versement de la cotisation</i>
--------------------------------	--------------------------------	--

Coordonnées

Les producteurs : Serge-Patrick AUDOLLENT et Murielle MERCIER : 04 74 30 97 20

Les membres de la présidence collégiale :

Emilie GENTIAL : 06 12 04 30 23
Olivier RICHARD : 06 26 07 96 84
Sonia RICHARD : 06 07 02 59 20

amapdesecuets@laposte.net

 Amap des Ecuets Bourg-en-Bresse / Attignat